

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

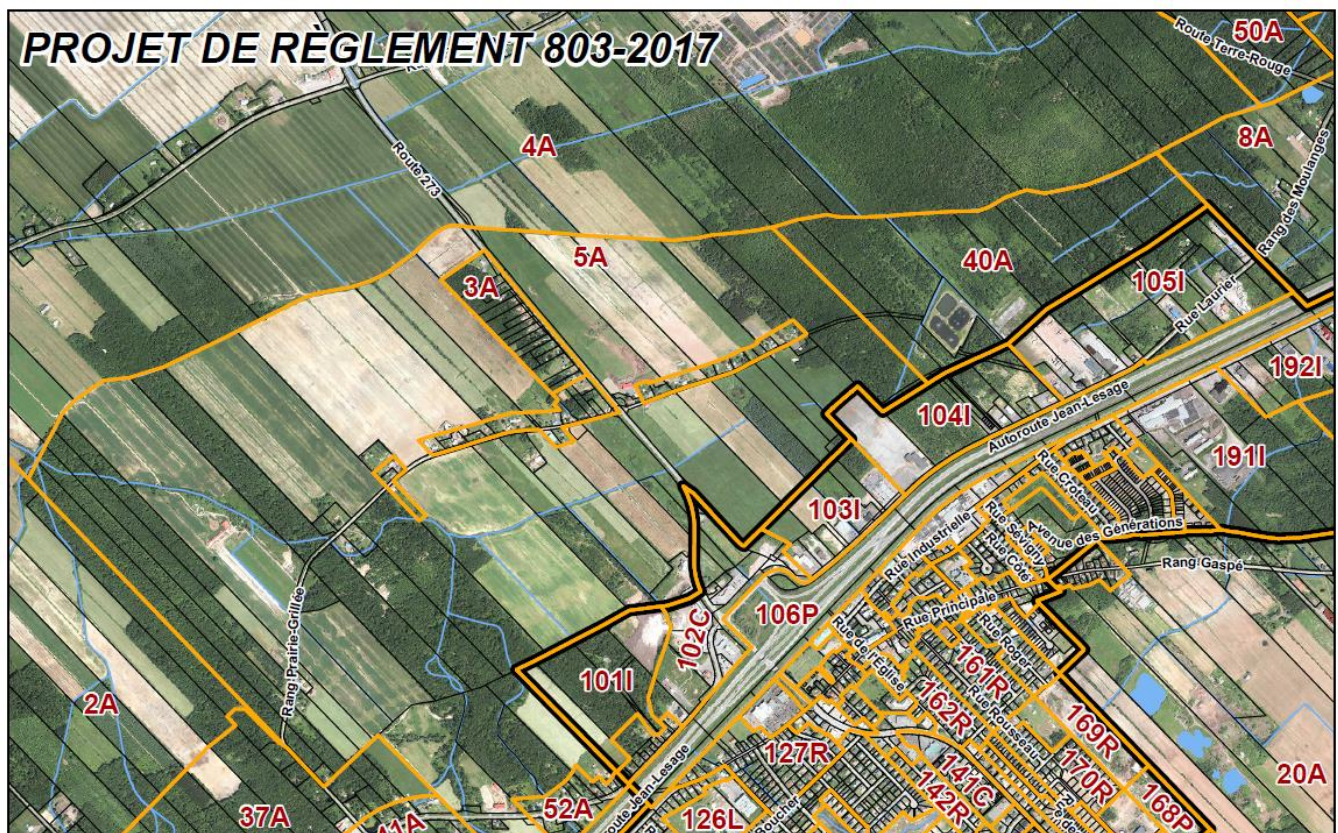
Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 803-2017 intitulé **Règlement modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « Cimetière (6242) » dans la zone 104 I.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 mars 2016 à 19 h, à la salle communautaire de Saint-Apollinaire, 83, rue Boucher. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement, les conséquences de son adoption, les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les modalités d'exercice de ce droit.

Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette consultation.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et peut être consulté au bureau municipal, 11, rue Industrielle, pendant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi.

Zone concernée (104I) Zones contiguës 5A, 40A, 103I et 105I)



Donné à Saint-Apollinaire le 17 mars 2017.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur, ainsi que dans une édition spéciale de l'Apollinairois.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 mars 2017.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe